CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CHOIX SOLIDAIRE

Société d'Investissement à capital variable.
Siège social : 48, rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris.
429 956 071 R.C.S. Paris.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social le 28 avril 2008 à 17 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
— Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ;
— Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2007 ;
— Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
— Quitus aux administrateurs ;
— Nomination d'un nouvel administrateur ;
— Pouvoirs.

Projet de résolutions.

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
Elle constate que l'actif net s'élève le 31 décembre 2007 à 37 178 722,11 €, composé de 546 109,940 actions « C » ; 16 638,414 actions « D » ; 26 406,196 actions CREDIT COOPERATIF AGIR UNICEF « AU » ; 200,000 actions FRUCTI CHOIX SOLIDAIRE « FCS » et 200,000 actions FRUCTI AGIR UNICEF « FAU ».

Deuxième résolution. — L'assemblée générale prend acte du rapport spécial qui lui est présenté par le commissaire aux comptes, en application de l'article L. 225-38 du code de commerce et déclare approuver les conclusions de ce rapport.

Troisième résolution. — L'assemblée générale constate que le résultat à affecter augmenté du report à nouveau au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 1 863 928,87 €. L'assemblée générale décide de donner à ce résultat l'affectation suivante :
— Capitalisation de la part du résultat attachée aux actions « C », « AU », « FCS » et « FAU », soit :
– 1 738 400,20 € pour les titulaires d'actions « C », soit un montant unitaire net de 3,18 €,
– 36 560,43 € pour les titulaires d'actions « AU », soit un montant unitaire net de 1,38 €,
– 190,92 € pour les titulaires d'actions « FCS », soit un montant unitaire net de 0,95 €,
– 95,45 € pour les titulaires d'actions « FAU », soit un montant unitaire net de 0,47 € ;
— Inscription au crédit du compte « report à nouveau » de la somme de 234,29 € ;
— Distribution de la somme de :
– 51 051,25 € aux titulaires d'actions « D », soit à titre de dividendes, un montant unitaire net de 3,06 €,
– 36 704,61 € aux actions « AU », soit à titre de dividendes, un montant unitaire net de 1,39 €,
– 94,00 € aux actions « FAU », soit à titre de dividendes, un montant unitaire net de 0,47 €.
L'assemblée générale fixe la date du jour de mise en paiement des dividendes au 20 mai 2008.

Conformément à l'article 243 *bis* du CGI, il est rappelé que les revenus affectés lors des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant unitaire (en euros)	Affectation
2004	175,12	Capitalisation
		Distribution
2005 (*)	Actions C : 0,89	Capitalisation
	Actions AU : 0,10	
	Actions D : 0,89	Distribution
	Actions AU : 0,10	
2006	Actions C : 2,38	Capitalisation
	Actions AU : 1,05	
	Actions D : 2,34	Distribution
	Actions AU : 1,03	

(*) Division de la valeur liquidative par 200 le 5 avril 2005.

***Quatrième résolution.* —** L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouvel administrateur SICOMI-COOP pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2010. Il sera représenté au sein du conseil par Monsieur Jérôme HENRY.

***Cinquième résolution*.** — L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2007.

***Sixième résolution.* —** L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôts et de publicité.

Le bilan, le compte de résultat, la composition des actifs, les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront adressés gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande.

En application de l'article R 225-71 du code de commerce, les actionnaires pourront, dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'assemblée, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, ou pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire. Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai, au siège social de la société Ecofi INVESTISSEMENTS, 48, rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, un certificat d'immobilisation délivré par un intermédiaire teneur de comptes habilité (banque, société de bourse, établissement financier). Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande au plus tard six jours avant la date de la réunion. Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter par procuration ou de participer directement à l'assemblée. Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société Ecofi INVESTISSEMENTS puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le conseil d'administration.

0802661